

LA FORMATION DES DIOCÈSES & DES PAROISSES EN BRETAGNE

PÉRIODE ANTÉRIEURE AUX IMMIGRATIONS BRETONNES (suite)

III. — TENTATIVES DIVERSES, APRÈS LA RENAISSANCE CAROLINGIENNE, POUR IDENTIFIER LES NOUVEAUX DIOCÈSES AVEC LES CITÉS DE LA NOTITIA GALLIARUM.

J'ai avancé, à la fin de la première partie de ce travail (269), que la *civitas Coriosopitum*, mentionnée dans les plus anciens manuscrits de la *Notitia Galliarum*, représentait la *civitas Coriosolitum*, citée notamment par Jules César. Une simple affirmation ne suffit pas pour résoudre un problème qui a suscité de nombreuses et parfois violentes discussions. Résumons donc les données essentielles du problème.

Tout d'abord, nous connaissons par les auteurs anciens cinq cités existant indiscutablement dans la péninsule armoricaine au temps de Jules César : les *Nannetes*, les *Redones*, les *Coriosolites*, les *Ossismii* et les *Venetes*. La *Notitia Galliarum*, rédigée à la fin du iv^e siècle, mais dont le plus ancien manuscrit ne remonte qu'au vi^e siècle, mentionne encore cinq cités pour la péninsule. L'identification

(269) Voir n. 152.

de quatre de ces cités ne peut donner lieu à aucune discussion : ce sont les *civitates Namnetum, Redonum, Ossismorum, Venetum*. Quant à la cinquième cité, la *civitas Coriosopitum* (ou *Coriosopotum, Corisiobtum, Corisioptum, Corisopitum, Corisipotum*) est substituée, dans les plus anciens manuscrits de la *Notitia* (pour nous en tenir aux neuf manuscrits antérieurs au IX^e siècle), aux *Coriosolites* de Jules César (270).

Ajoutons que, d'après la *Notitia dignitatum* (début du V^e siècle), cinq commandements de troupes sont situés dans la péninsule, et que, lors de l'ordination de saint Paternus (vers 465), les évêques de la péninsule convoqués sont encore au nombre de cinq (271).

Si le problème ne comportait pas d'autres éléments (très postérieurs, il est vrai, puisqu'ils ne remontent qu'à la fin du IX^e siècle), personne ne contesterait, je crois, l'identification de la *civitas Coriosolitum* et de la *civitas Coriosopitum* ou *Corisopitum* (identification confirmée au surplus par la terminaison *litum* pour *pitum*, qu'on trouve dans deux manuscrits du IX^e siècle de la *Notitia*) (272).

La cacographie *pitum* ou *potum* pour *litum* peut s'expliquer simplement. Supposons que le scribe du VI^e siècle (manuscrit dit de Corbie) ait eu entre les mains un manuscrit sur lequel s'était formée une tache d'encre (il y en a de

(270) Mommsen (*Notitia Galliarum*, dans *Monumenta Germaniæ, Auctorum antiquiss.*, tome IX, p. 586-587) a étudié une centaine de manuscrits de la *Notitia*, dont 19 seulement antérieurs au X^e siècle fournissent, pour la cité en question, les leçons suivantes : VI^e siècle, un seul ms., n^o 5 de la liste de Mommsen : *Coriosopotum* ; — VII^e siècle, 2 mss., n^o 1 : *Coriosopitum* ; n^o 3 : *Corisiobtum* corrigé en *Corisioptum* ; — VIII^e siècle, 5 manuscrits, mss. 6, 13 : *Coriosopitum* ; mss. 12, 14 : *Corisopitum* ; ms. 9 : *Corisipotum* ; — IX^e siècle, 11 manuscrits, mss. 2, 33, 34 : *Coriosopitum* ; ms. 20 : *Corisopitum* ; ms. 8 : *Corisopitis* ; mss. 79, 80, 86 : *Chorisoporum* ; ms. 87 : *Corisoporum* ; ms. 7 : *Consolium* ; ms. 68 : *Consulium*. — En résumé, 10 leçons (plus de la moitié) donnent *ris* pour *rios* (dont 1 du VII^e s.). Mais, parmi les 7 mss. donnant la leçon *rios*, se trouvent les plus anciens (1 du VI^e s., 1 du VII^e) : cette leçon est vraisemblablement celle de la rédaction originale. En outre, 2 mss. du IX^e siècle transforment *ris* en *ns* : ce sont les deux seuls manuscrits (sur 19) qui donnent la terminaison *litum* au lieu de *pitum*.

(271) Voir la deuxième partie de ce travail.

(272) Il n'a jamais été sérieusement contesté que les *Samnitae* de Ptolémée (MORICE. *Preuves*, tome I, col. 156 ; je n'ai pas le texte grec sous les yeux) et le *Mannatias* de la *Notitia dignitatum* désignent la cité des *Namnetes* (Nantes). Il s'agit là de cacographies analogues.

singulières), se prêtant à la lecture *pi* ou *po* pour *li* (273). On ne sera pas surpris qu'il n'ait pas opéré la restitution *litum*. La cité de Corseul n'existait plus, en toute hypothèse, au vi^e siècle. L'instruction très sommaire des copistes à cette époque ne les obligeait pas à connaître Jules César. Il y a tout lieu de croire au surplus que le scribe du vi^e siècle ne connaissait pas personnellement la péninsule armoricaine. Les autres manuscrits connus de la *Notitia* dériveraient en majeure partie du manuscrit copié par le scribe du manuscrit de Corbie, ce qui explique qu'ils donnent la terminaison *potum* ou plus souvent *pitum*.

Les leçons *Consolitum* et *Consulitum*, qu'on trouve dans deux manuscrits du ix^e siècle, peuvent dériver d'un autre manuscrit de la *Notitia*, aujourd'hui perdu et alors moins connu, dans lequel les lettres *ri*, mal écrites, pouvaient être interprétées pour un *n* (mauvaise lecture très fréquente). Bien qu'il soit possible que la terminaison *litum* de ces deux manuscrits soit due à la connaissance des *Coriosolites* de Jules César (très plausible après la renaissance carolingienne), il semblerait probable, d'après la première syllabe *Cons* (qui suppose une leçon *Coris*, mal lue), que le souvenir de lectures des auteurs anciens n'a pas influencé la graphie de ces deux manuscrits (274).

Pour toutes ces raisons, si le problème ne comportait d'autres données, on serait en droit d'affirmer que la *civitas Coriosolitum* est bien mentionnée dans la *Notitia*, sous la forme primitive *Coriosolitum* ou *Corisolitum*, ayant donné lieu à diverses cacographies facilement explicables.

Ce qui complique la question, c'est que, dans les *Gesta*

(273) La supposition d'une tache d'encre ou autre altération d'un manuscrit ancien n'est pas gratuite. Le ms. 3 de Mommsen (vii^e siècle) donne la terminaison *obtum* corrigée en *optum*. La lecture du manuscrit copié devait être difficile en cet endroit. Il est indiqué d'interpréter *obtum* comme une mauvaise lecture (courante) d'*olitum*, terminaison figurant primitivement sur le manuscrit copié, mais altérée par quelque accident. — La lecture *pitum* pour *litum* aurait-elle été influencée par celle de l'*Itinéraire d'Antonin*, qui mentionne *Corstopitum* (ville identifiée avec Corbridge, dans le Northumberland) ? La confusion a été certainement faite plus tard, puisque certains mss. de l'*Itinéraire* donnent les leçons *Corisopito*, *Coriosopito*. Cf. LA BORDERIE. *Nouvelle opinion sur le nom de Corisopitum*, p. 166-167.

(274) Mss. 7 et 68 de la liste de Mommsen.

sanctorum Rotonensium, rédigés aux environs de 870-875 (275), l'évêque de Quimper est qualifié *episcopus Corisopitensis* (276), qualification qui n'apparaît pas antérieurement, mais qui, depuis lors, a été et est encore en usage à la chancellerie épiscopale de Quimper.

Il est impossible de ne pas rapprocher l'*episcopus Corisopitensis* des *Gesta*, désignant l'évêque de Quimper, de la *civitas Corisopitum* des anciens manuscrits de la *Notitia Galliarum*. Mais ce rapprochement ne dispense pas d'un autre rapprochement, qui paraît s'imposer, nous l'avons vu, entre ladite *civitas* de la *Notitia* et les *Coriosolites* de Jules César, désignant la cité de Corseul. Comment concilier ces deux rapprochements, qui paraissent contradictoires ? Telle est la principale difficulté du problème.

Dans un travail établissant l'existence, dès la fin de la période gallo-romaine, d'une cité à *Aquilo*, près de Quimper (277), M. Waquet (278) a admis qu'il pouvait exister simultanément, au moment de la rédaction de la *Notitia*, une *civitas Coriosolitum* et une *civitas Coriosopitum*, la première omise par erreur et la seconde mentionnée dans la *Notitia*, l'erreur étant due à la quasi-homonymie du nom des deux cités. Mais, depuis les recherches de M. Couffon sur les cités gallo-romaines (279), ce système semble devoir être abandonné pour les raisons suivantes :

1° Il paraît hors de doute que la cité d'*Aquilo*, qui est devenue l'évêché de Quimper (lequel a toujours contenu Carhaix) et que M. Waquet suppose avoir été dénommée dès l'origine *civitas Coriosopitum* (280), doit son existence au démembrement ou du moins au déplacement du chef-lieu de la cité des *Ossismii* ou de Carhaix, laquelle disparut alors (277). Il devient impossible d'expliquer pour-

(275) Entre 868 et 876. Cf. Lor. *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 7-11.

(276) *Episcopum nomine Felicem Corisopitensem* (MORICE. *Preuves*, tome I, col. 252).

(277) Voir la deuxième partie de ce travail.

(278) *De Coriosopitum à Conflans-Saint-Corentin* (1927).

(279) *Limites des cités gallo-romaines...* (1942) ; *Vorgium, Civitas Aquilonia et Vetus Civitas* (1947).

(280) D'après le nom d'un ancien *pagus* (*De Coriosopitum*, p. 16).

quoi, dans la *Notitia Galliarum*, figurent à la fois les noms de deux cités qui n'ont pu exister simultanément : la *civitas Ossismorum* et la *civitas Coriosopitum*.

2° Si l'on veut bien se reporter aux deux premières parties de ce travail, on se rappellera que nous connaissons dans la péninsule armoricaine cinq cités à l'époque de Jules César. Les listes de la *Notitia Galliarum* (fin du iv^e siècle) en mentionnent cinq. D'après la *Notitia dignitatum* (début du v^e siècle), cinq commandements de troupes sont situés dans la péninsule. Enfin, lors de l'ordination de saint Patern (vers 465), les évêques de la péninsule convoqués sont encore au nombre de cinq. La supposition d'une sixième cité dans la péninsule à la fin du iv^e siècle paraît donc plus que téméraire (281).

On est ainsi conduit à admettre que la *civitas Coriosopitum* ou *Corisopitum* des anciens manuscrits de la *Notitia Galliarum* représente, dans la liste des cités, celle de Corseul, qui, sous réserve du transfert du chef-lieu à Alet, n'a jamais cessé d'exister. C'est évidemment le point principal, justifiant toute la deuxième partie de ce travail.

Mais le problème, ainsi resserré, n'est pas résolu pour autant. Comment expliquer l'homonymie de la *civitas Coriosopitum* ou *Corisopitum* (désignant la cité de Corseul dans les anciens manuscrits de la *Notitia Galliarum*) et de l'*episcopus Corisopitensis* des *Gesta*, désignant depuis la fin du ix^e siècle l'évêque de Quimper ?

A la suite des travaux de M. Couffon, M. Waquet admet la possibilité d'une variante à son système (282). Il aurait existé anciennement, dans la région de Quimper, un *pagus Coriosopitum*, qui, vers la fin du iv^e siècle, aurait été confondu par le rédacteur de la *Notitia Galliarum* avec la

(281) Les listes de la *Notitia Galliarum* sont généralement très correctes. Comment expliquer l'omission de la *civitas Coriosolium* ? M. Waquet répond que « la *Notitia* présente tant de lacunes et de confusions, tant de *tares*, que les bureaucrates peu soigneux qui la fabriquent ont pu laisser tomber l'un de ces deux noms si semblables » (*De Coriosopitum*, p. 15). Il y a là confusion entre la *Notitia Galliarum* et la *Notitia dignitatum*, dont les *tares* ont été étudiées par Jullian et M. Lot.

(282) *Encore quelques réflexions sur Coriosopitum et Coriosolium* (1945).

*civitas Coriosolitu*m quasi-homonyme, d'où l'erreur constatée dans les anciens manuscrits de la *Notitia*. Quand il fut créé un chef-lieu de cité à *Aquilo*, près de Quimper, la nouvelle cité aurait pris le nom du *pagus*. On explique ainsi que l'évêque de Quimper soit qualifié, à la fin du ix^e siècle et depuis lors, *episcopus Corisopitensis*.

Ce système a le mérite d'une grande simplicité, ce qui présente *a priori* un avantage considérable, vu la difficulté du problème à résoudre. Mais la simplicité du système ne le rend pas nécessairement indiscutable. On peut lui faire plusieurs objections, d'inégale valeur, mais dont l'ensemble est assez troublant.

1° Il est étrange (tout en étant possible) qu'en des régions différentes de la péninsule armoricaine aient existé une cité et un *pagus* homonymes à une consonne près. Le fait que, dans le même v^e siècle, la cité (Corseul) ait disparu et que le *pagus* soit devenu cité (*Aquilo*) rend la supposition encore plus étrange.

2° Il n'est pas facile de justifier la confusion d'une cité et d'un *pagus* par le rédacteur de la *Notitia Galliarum*. Les listes des cités par province étaient vraisemblablement établies par des collaborateurs régionaux, incapables de confondre dans leur propre province une cité et un *pagus*. Quant au rédacteur des listes générales, qui sont très exactes dans leur ensemble, il n'est guère plausible qu'il ait été influencé, en transcrivant le nom de la cité de Corseul, par le nom d'un *pagus*, dont il n'avait *a priori* aucune raison d'avoir connaissance. La confusion de la cité et du *pagus* quasi-homonymes aurait été beaucoup plus facilement explicable chez Jules César et chez Pline l'Ancien, qui ont parcouru rapidement les Gaules et ont eu connaissance de quantité de *pagi*.

3° On explique difficilement pourquoi le nom de *pagus Coriosopitu*m et de l'*episcopus Corisopitensis* n'a laissé aucune trace, ni en toponymie, ni en langue vulgaire (283).

4° Si la qualification *Coriosopitensis* ou *Corisopitensis* a été dès l'origine appliquée à l'évêque d'*Aquilo*, puis à

(283) Cf. WAQUET. *Encore quelques réflexions*, p. 55-56.

celui de Quimper, comment se fait-il que le seul texte connu antérieur aux *Gesta* désignant l'évêque de Quimper lui donne une qualification différente *Cornogallensis* (284), en français « de Cornouaille », qualification abandonnée en latin depuis la rédaction des *Gesta*, mais, chose curieuse, maintenue en français jusqu'à nos jours ?

Les difficultés exposées ci-dessus m'ont amené à rechercher une solution du problème, assez différente de celle que propose M. Waquet, mais donnant leur explication aussi simple que possible. Cette solution comporte une part nécessaire d'hypothèses, mais elle est appuyée sur des données sérieusement contrôlées et se rattache à une question d'intérêt plus général.

*
* *

Pendant le pontificat de Nicolas I^{er}, de violentes discussions opposaient sept diocèses bretons non seulement au métropolitain de Tours, mais aux conciles et au pape. Celui-ci refusait l'octroi à l'évêque de Dol de la juridiction métropolitaine qu'il prétendait exercer sur les évêchés d'Alet, Léon, Quimper, Saint-Brieuc, Tréguier et Vannes. Il considérait la province à créer ou à confirmer (285) comme ne comprenant pas un assez grand nombre de diocèses, comme ne produisant pas de titres justifiant suffisamment ses prétentions, et aussi, vraisemblablement, comme composée d'évêchés trop récents (286). Le concile de Soissons, en août 866, fut un grave échec pour Dol. L'évêque élu de Rennes, Electramn, dont le prédécesseur avait reconnu l'obédience de Dol, après avoir hésité quelque temps sur la province à laquelle il devait se rattacher, se fait consacrer à Tours, un mois après le concile. Après la mort de

(284) Charte d'Erispoé (851-857), publiée par A. de Courson dans le *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, p. 366, d'après LOBINEAU (*Histoire de Bretagne*, tome II, col. 58) et MORICE (*Preuves*, tome I, col. 293). L'original a disparu, mais dom Lobineau et dom Morice, qui l'ont connu, fournissent, en cet endroit de la charte, un texte identique : *consensu... episcoporum..., id est Courantgen Venetensis episcopi atque Anaweten Cornogallensis...*

(285) La question se posait, en raison des titres donnés à saint Samson par son hagiographe.

(286) Sur les sept diocèses, seul celui de Vannes pouvait prouver sans conteste une origine gallo-romaine : la proportion était faible.

Nicolas I^{er}, en novembre 867, « l'église de Dol sentit la nécessité de corriger les événements par la composition de documents utiles » (287).

C'est à l'abbaye de Redon, où les lettres et l'érudition florissaient, que fut, semble-t-il, confié le soin de préparer la documentation nécessaire. L'abbé Conwoion, mort en 868, avait été l'âme des négociations entre Dol et Rome. L'emplacement du monastère, sur le territoire du diocèse de Vannes, mais à la limite de celui de Nantes, obligeait l'abbé à une certaine prudence vis-à-vis de Tours, dont relevait Nantes, mais l'incitait aussi à terminer à l'avantage de Dol un conflit qui risquait de lui faire perdre ses plus puissants protecteurs. Il n'y avait d'autre solution que de fouiller les manuscrits et les archives, afin de constituer un dossier propre à convaincre le Saint-Siège. Nous ne connaissons pas la composition du dossier, qui fut, croyons-nous, remis au pape Jean VIII entre 878 et 882 (288). Le résultat fut considérable, si l'on considère que Jean VIII, qui repoussait sévèrement en 878 les prétentions de l'évêque de Dol, consentit à donner, avant sa mort, survenue en 882, dans une lettre adressée à Main, titulaire de Dol, le titre d'archevêque (289). Nous n'avons pas à examiner ici pourquoi la situation se retourna contre Dol dans la suite.

Sans avoir les données permettant de reconstituer le

(287) DUINE. *Le schisme breton*, p. 458. — Pour tous ces événements, lire DUINE, *ibid.*, p. 447-458.

(288) L'attitude de Jean VIII était très sévère à l'égard de Dol en 878. Cf. DUINE, *ibid.*, p. 462.

(289) L'adresse de la lettre porte : *dilecto atque praeclaro filio Maino, archiepiscopo Dolensi* (DUINE, *ibid.*, p. 462). Nous croyons, pour les raisons indiquées ci-dessus, que cette lettre, que Duine trouve difficile de dater, est postérieure à 878. Sur les raisons qu'il peut y avoir de suspecter cette lettre, consulter LOT (*Mélanges d'histoire bretonne*, p. 31, n. 3) et DUINE (*La vie de saint Samson à propos d'un ouvrage récent*, p. 350-351, suite de la n. 1 de la page 249). Il ne faut pas oublier que les invasions normandes expliquent en partie le silence de Tours et de Rome au sujet des prétentions de Dol pendant près de cent ans (jusqu'à 970 ; cf. DUINE. *Le schisme breton*, p. 464). Considérons surtout que les Tourangeaux ne manquaient pas une occasion de succès dans ce procès, qui dura plus de trois cents ans ; or, en 1199, ils n'ont pu taxer de faux la lettre de Jean VIII à « l'archevêque » Main, se bornant à attribuer au secrétaire de la chancellerie pontificale une erreur, vraiment bien étrange, dans l'adresse (Cf. DUINE, *La métropole de Bretagne*, p. 53, n. 3).

dossier remis à Jean VIII, nous avons des raisons de croire que l'on réussit à convaincre le pape que le diocèse de Vannes n'était pas le seul, parmi les sept diocèses soumis au prétendu archevêque de Dol, à pouvoir se prévaloir d'une origine gallo-romaine. La *Notitia Galliarum* mentionne, pour la III^e Lyonnaise (290), devenue province ecclésiastique de Tours, neuf cités, dont cinq : les *civitates Turonorum, Cenomannorum, Redonum, Andecavorum, Namnetum*, ont formé respectivement les diocèses de Tours, le Mans, Rennes, Angers et Nantes, reconnaissant alors l'autorité de Tours. Parmi les quatre autres cités, la *civitas Venetum* était devenue l'évêché de Vannes, soumis à Dol. Il s'agissait donc d'essayer d'identifier avec les trois autres cités de la III^e Lyonnaise mentionnée dans la *Notitia* (*civitates Ossismorum, Diablintum, Coriosopitum* ou *Corisopitum* suivant la graphie des anciens manuscrits) trois des six autres diocèses reconnaissant l'obédience de Dol : on avait le choix entre ceux d'Alet, Dol, Léon, Quimper, Saint-Brieuc et Tréguier.

Pour la *civitas Ossismorum* (anciens *Ossismii*), le choix se porta sur Léon. Ayant découvert dans le territoire du diocèse de Léon l'existence d'un *pagus Achmensis* (291), les moines de Redon purent concevoir l'idée de rattacher ce *pagus*, qui aurait conservé le nom de l'ancienne cité, à la *civitas Ossismorum*. Le rapprochement pourrait paraître audacieux. Mais le savant philologue Joseph Loth a pu écrire : « Le nom du *pagus Achmensis* rappelle aussi (292) le nom des Ossismes » (293). Nous avons d'ailleurs la preuve que le rapprochement a été fait directement entre le *pagus Achmensis* et la *civitas Ossismorum* (294). D'un autre côté, la situation topographique des *Ossismii*, attes-

(290) Cf. notamment LONGNON. *Pouillés de la province de Tours*, p. I.

(291) Sur ce *pagus* et ses limites, lire COUFFON. *Les « pagi » de la Domnonée au IX^e siècle*, p. 4-8.

(292) « De loin », a ajouté La Borderie, en marge de l'exemplaire qu'il possédait de l'ouvrage de Loth (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine).

(293) *L'émigration bretonne en Armorique*, p. 191.

(294) Le *pagus Achmensis* des *prima* et *secunda vitae* de saint Tudual est transformé, dans la *tertia vita*, écrite entre 1050 et 1060, en *pagus Ocismensis*. Cf. LA BORDERIE. *Les trois vies anciennes de saint Tudual*, p. 94-95.

tée à l'extrémité de la péninsule par les géographes anciens (Pline, Ptolémée), donnait l'assurance que le *pagus Achmensis*, qui s'étendait de l'Aber-Vrac'h à l'embouchure de l'Elorn, était compris tout entier dans le territoire des anciens *Ossismii*. Si l'on possédait au surplus à Redon les fastes des conciles, on aura pu découvrir un certain évêque *Litardus, ecclesiae Uxomensis*, qui apparaît en 511 (295). Comme le siège de cet évêque n'était pas facile à identifier, la forme *Uxomensis* pouvait fournir une transition excellente entre la forme *Ossismensis* et la forme *Achmensis*. Le dossier était complet en ce qui concerne la *civitas Ossismorum*. Il y a toute probabilité pour que le Saint-Siège ne se soit pas montré plus difficile que le philologue Loth.

On explique ainsi que nous trouvons parfois l'évêque de Léon qualifié, au XI^e siècle, *episcopus Ocismorensis*, ou encore *Oxismorum*, *Oximensis* (formes à rapprocher d'*Uxomensis*) (296) : il existe d'autres variantes. Dès le X^e siècle, on trouve les formes *Oximensis*, *Oxismorum* et *Oximorum*, désignant dans la *Notitia* la *civitas Ossismorum*, ce qui semble indiquer que le rapprochement de cette *civitas* avec le *pagus Achmensis* est antérieur (297).

Mais, d'autre part, d'après Vurmonoc, auteur de la vie de saint Paul Aurélien, rédigée en 884, le monastère fondé

(295) Sur cet évêque, dont le siège était probablement à Sées, voir la deuxième partie de ce travail, n. 245.

(296) La Chronique de Nantes, rédigée peu après 1050, mentionne, parmi d'autres évêques bretons, *episcopos... Susannum Venetensem...*, et *Liberalem Ocismorensis* (édition MERLET, p. 38) : la forme barbare *Ocismorensis* a été construite sur le génitif pluriel des listes de la *Notitia*. — Dans la *vita Gildae*, rédigée au XI^e s. par un moine de Rhuis, on trouve : *Paulus... Oxismorum ecclesiae praefuit episcopus* (édition Lor. *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 436). — *L'Indiculus de episcoporum Britonum depositione*, à peu près contemporain de la Chronique de Nantes, cite : *Felicem Corisopitensem, Liberalem Oximensem episcopos* (MORTICE. *Preuves*, tome I, col. 288).

(297) Cf. édition MOMMSEN, *op. cit.*, dans *Monumenta Germaniae*, tome IX, p. 587. A partir du X^e s., de nombreux mss. de la *Notitia* donnent la variante *Oxi* pour le début du mot *Ossismorum* (dont 5 mss. du X^e s.), alors que cette variante ne se rencontre dans aucune des leçons données par les mss. antérieurs au X^e s. Peut-être Mgr Duchesne s'est-il appuyé sur cette constatation pour écrire que « le même nom *Oximensis* servit au IX^e siècle et depuis à désigner le diocèse de Léon » (*Fastes*, tome II, p. 244, n. 1 ; cf. aussi *ibid.*, p. 242). Je n'ai pas trouvé de texte du IX^e s. à l'appui de cette assertion, que je crois juste toutefois (en précisant « fin du IX^e s. »).

par saint Paul aurait été établi, non dans un chef-lieu de cité, mais dans un *oppidum*, dit aussi *castellum* (298). Puisque l'on admettait que le diocèse de Léon tirait son origine des anciens *Ossismii*, on était donc conduit à supposer le transfert à Léon du siège primitif, qui seul aurait été correctement désigné *Ossismensis* : on était amené, en effet, en rapprochant le *pagus Achmensis* et la *civitas Ossismorum*, à placer le chef-lieu de l'ancienne cité des *Ossismii* dans le *pagus Achmensis*, qui ne comprenait pas le monastère fondé par saint Paul dans le *pagus Leonensis* (299). Aussi la qualification *Ossismensis*, non plus qu'aucune de ses variantes, ne prévalut pas dans la suite. L'évêque de Léon s'intitula normalement, comme il en était sans doute dès l'origine, *episcopus Leonensis*.

Le nom de la *civitas Diablintum* fut rapproché de celui de l'*episcopus Aletensis* (Alet). Nous en avons le témoignage par la forme *Dialetensis*, employée à trois reprises dans la Chronique de Nantes, à propos d'Alet (300). Le souvenir de la cité de Jublains (*Diablintes*), supprimée vers le début du v^e siècle, avait disparu. D'un autre côté, les *Aulerici*, comprenant notamment les *Aulerici Diablintes*, s'étendaient, au témoignage de Jules César (301) jusqu'à la mer, ce qui s'appliquait au diocèse d'Alet.

Le rapprochement entre les *Diablintes* et le diocèse d'Alet avait été fait bien avant la rédaction de la Chronique de Nantes, puisque, dans plusieurs manuscrits de la *Notitia*, à partir du x^e siècle, on trouve, à la suite de la mention de la *civitas Diablintum*, l'interpolation suivante : *quae alio nomine Aliud vel Adalia vocatur* (302). Comme l'écrit Longnon (303), dans ces noms *Aliud*, *Adalia*, « l'œil le moins exercé reconnaîtra certainement... Alet ».

(298) *Vie de saint Paul de Léon*, édition CUISSARD, p. 442-443.

(299) Vurmonoc distingue nettement, dans la vie de s. Paul, le *pagus Agnensis* (pour *Achmensis*) et le *pagus Leonensis* (édition CUISSARD, p. 452 : *ex duobus pagis Agnensi Leonensique*).

(300) *Chronique de Nantes*, édition MERLET, p. 10, 38, 39.

(301) *De bello gallico*, II, 34 (édition LEMAIRE, p. 93-94).

(302) Cf. MOMMSEN, *Notitia Galliarum*, dans *Monumenta Germaniae*, tome IX, p. 587.

(303) *Géographie de la Gaule au v^e siècle*, p. 318. — Cf. aussi MERLET, *Chronique de Nantes*, p. 10, n. 5.

Mais, de même que l'évêque de Léon, celui d'Alet ne prit jamais dans ses actes la désignation tirée de la *Notitia* (*Dialetensis*) et ne modifia pas sa qualification ancienne (*Aletensis*), provenant d'un *pagus* (304), devenu le Poulet en français.

Si l'on me suit jusqu'ici et que l'on admette, comme je le crois, que le rapprochement des diocèses de Léon et d'Alet avec les *civitates Ossismorum* et *Diablintum* de la *Notitia*, constaté dès le x^e siècle, avait été imaginé à Redon sous le pontificat de Jean VIII pour soutenir les prétentions de Dol, les érudits de l'abbaye de Redon avaient encore besoin de chercher à identifier la *civitas Coriosopitum* (dénommée plus souvent *civitas Corisopitum*) des anciens manuscrits de la *Notitia* avec un des quatre diocèses suivants : Dol, Quimper, Saint-Brieuc, Tréguier.

Dol et Saint-Brieuc ne pouvaient prétendre à une origine gallo-romaine (305). Il fallait donc choisir entre Quimper et Tréguier, évêchés qui pouvaient tous deux, plus légitimement que Léon, se prévaloir de traditions gallo-romaines (306).

Le choix se porta sur Quimper. Les *Gesta sanctorum Rotonensium*, rédigés entre 868 et 876 (307), donnent, nous l'avons vu (308), à l'évêque de Quimper, Félix, le titre d'*episcopus Corisopitensis*.

Pourquoi les moines de Redon ont-ils choisi Quimper, plutôt que Tréguier ? Pourquoi ont-ils préféré la forme

(304) Sur ce *pagus*, lire COUFFON. *Les « pagi » de la Domnonée au ix^e siècle*, p. 21-22.

(305) Pour Dol, le récit de la *vita* de saint Samson, écrite au viii^e siècle, s'y opposait. Or on ne pouvait se dispenser de produire à Rome cette *vita* pour justifier les prétentions métropolitaines. — Pour Saint-Brieuc, le plus récent des évêchés bretons, aucune tradition ne conférait alors l'épiscopat au fondateur du monastère.

(306) Saint Corentin et saint Tudual ont transféré respectivement à Quimper et à Tréguier les sièges épiscopaux gallo-romains d'*Aquilo* et du Yaudet. Voir la deuxième partie de ce travail.

(307) Cf. Lor. *Mélanges d'histoire bretonne*, p. 7-11. — Le dossier utile aux prétentions de Dol n'a pu être remis à Jean VIII avant 878. La présence, dans les *Gesta*, de l'expression *episcopus Corisopitensis* est de nature à faire penser qu'on y travaillait à Redon bien avant 878, probablement aussitôt la mort de Nicolas I^{er} en 867. Cf. ci-dessus, n. 287, 288, 289.

(308) Voir ci-dessus, n. 276.

Corisopitensis (à vrai dire plus répandue dans les manuscrits de la *Notitia* antérieurs au x^e siècle) à la forme *Coriosopitensis* ? Pourquoi cette désignation, avec ladite graphie, a-t-elle eu un tel succès qu'au xx^e siècle l'évêque de Quimper et Léon s'intitule encore *episcopus Corisopitensis* ? Pourquoi enfin l'adjectif *Corisopitensis* est-il remplacé dans les textes français par la qualification « de Cornouaille », que les évêques de Quimper ont portée jusqu'à la Révolution, alors que l'adjectif exprimant régulièrement en latin « de Cornouaille » : *Cornugalliensis*, inusité pour l'évêque de Quimper, a été parfois appliquée aux comtes de Cornouaille (309) ?

Avant de répondre à ces questions, il est nécessaire de chercher quelle qualification prenait l'évêque de Quimper antérieurement à la rédaction des *Gesta*.

Nous avons déjà noté (310) qu'un seul texte connu, antérieur aux *Gesta* (charte d'Erispoé, entre 851 et 857), qualifie l'évêque de Quimper et que ce prélat y est désigné *episcopus Cornogallensis*. Remarquons que la forme *Cornogallensis*, dérivée évidemment de *Cornu Galliae* (d'où le français « Cornouaille »), est évoluée et dénote un usage déjà ancien, tandis que l'adjectif désignant les comtes de Cornouaille après le ix^e siècle, *Cornugalliensis*, est plus près de l'étymologie.

Mais un seul texte ne permet pas de déterminer quelle était alors la forme courante de l'adjectif exprimant en latin « de Cornouaille ».

Il existe une autre forme, encore plus évoluée : *Cornugilensis* ou *Cornugillensis*, en usage à l'abbaye de Landévennec (311) au ix^e siècle, avant la rédaction des *Gesta*. Nous trouvons cette forme :

1° dans la *prima vita* de saint Guérolé, attribuée par M. Latouche au moine Clément (vers 860) (312), et suivant

(309) Cf. WAQUET. *Encore quelques réflexions*, p. 55, n. 1.

(310) Voir ci-dessus, n. 284.

(311) Landévennec, canton de Crozon (Finistère).

(312) Cf. LATOUCHE. *Mélanges d'histoire de Cornouaille*, p. 22. — Le moine Clément, auteur d'une hymne de saint Guérolé (éditée par LA BORDERIE. *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, p. 124-128) écrivait après 857 et mourut peu après. Cf. DUINE. *Memento*, p. 40.

Duïne (313), rédigée par Vurdisten, abbé de Landévennec, peu après 860, avec la graphie *Cornugilensis* (314) ;

2° dans la *secunda vita* de saint Guénolé, œuvre de l'abbé Vurdisten, composée vers 870 (315), avec la graphie *Cornugillensis* (316) ;

3° dans une lettre adressée par le même abbé Vurdisten à Jean, évêque d'Arezzo, vers 875 (317), avec la graphie *Cornugilensis* (318).

La forme *Cornugilensis*, encore plus éloignée de l'étymologie que la forme *Cornogallensis* (qualifiant l'évêque Anaweten) ne peut s'expliquer que par un long usage. La charte d'Erispoé et les textes de Landévennec autorisent à penser que l'évêque de Quimper était couramment qualifié, avant la rédaction des *Gesta*, *episcopus Cornugilensis*, ou plutôt *Cornogilensis* (la forme la plus évoluée étant vraisemblablement la plus usitée). Retenons, sous réserve de découverte de textes actuellement inconnus, la forme *Cornogilensis*.

(313) *Le schisme breton*, p. 443, n. 2.

(314) Edition LATOUCHE (*ibid.*, p. 105) : *et Cornugilensium confinia perlustrans*, d'après un ms. du British Museum (fonds Cottonien, Otto D VIII) du XIII^e siècle.

(315) La *secunda vita* ne peut être datée avec précision. Elle est certainement antérieure à 884, mais suit de près la mort du moine Clément. Cf. LATOUCHE, *op. cit.*, p. 8.

(316) Edition LA BORDERIE (*Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*), d'après un ms. du début du XI^e siècle, « qui provient de Château-du-Loir, où se trouvait un prieuré de Marmoutier placé sous le vocable de saint Guingalois » (LATOUCHE, *op. cit.*, p. 7). Ce ms. (Bibliothèque nationale, fonds latin, 5610 A) contient les deux passages suivants : *Incipit praefatio vitae sancti Uinuuualoei Cornugillensis* (éd. LA BORDERIE, p. 1 et 181) ; *circaque Cornugillensium confinium perlustrans* (*ibid.*, p. 60 et 187). La Borderie a rejeté comme fautive (*ibid.*, p. 181, « faute évidente ») la forme *Cornugillensis*, qui appartient bien à Vurdisten comme le prouve la lettre de cet abbé à Jean d'Arezzo, et a restitué gratuitement la forme *Cornogallensis*, qui ne se trouve dans aucun manuscrit.

(317) Jean, évêque d'Arezzo, est cité dans les textes à partir de 872. On le trouve comme légat du Saint-Siège en 876 (DU CHESNE, *Historiae Francorum scriptores*, tome II, p. 459).

(318) Edition FAWTIER (*Une rédaction inédite de la vie de saint Guénolé*, p. 28) : *qui Cornugilensem atque Britannicum consedemus portum* (d'après un ms. de la bibliothèque Laurentienne à Florence, *Faesulanus* XXXIV).

Il semble impossible que l'on ait cherché à convaincre le pape que *Cornogilensis* pouvait se rattacher à la *civitas Coriosopitum* ou *Corisopitum* des anciens manuscrits de la *Notitia*. Mais il faut reconnaître que l'adjectif *Corisopitensis*, formé sur *Corisopitum* (graphie la plus répandue dans les anciens manuscrits) ne diffère de *Cornogilensis* que par trois consonnes (sur treize lettres). Cette similitude a pu donner l'idée aux moines de Redon, qui durent creuser le problème (319), non pas de rattacher directement *Cornogilensis* à *Corisopitensis*, ce qui eût été téméraire, mais, suivant l'expression de l'abbé Duine (320), de composer des documents utiles : il y eut vraisemblablement d'autres compositions de documents utiles à la cause de Dol.

Il suffisait de corriger adroitement, sur un ou plusieurs textes authentiques (aujourd'hui perdus), où l'évêque de

(319) Avant de fixer leur choix sur la forme *Cornogilensis*, les moines de Redon purent penser à rattacher Quimper à la *civitas Coriosopitum* pour trois autres motifs : 1° La Cornouaille est désignée *Cornubia* dans l'hymne rédigée par le moine Clément (édition LA BORDERIE. *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, p. 124). 2° On a pu imaginer que s'est formé sur s. Corentin, premier évêque de Quimper, un adjectif *Corentinensis* (cf. *Briocensis*, formé sur s. Briec) : on trouve *apud Sanctum Chourentinum* pour « à Quimper » (*Cartulaire de l'abbaye de Quimperlé*, édition MAITRE et de BERTHOU, p. 105 ; année 1084). Remarquons la curieuse coïncidence de noms commençant par « Cor » et désignant Quimper. La supposition d'un *pagus Coriosopitum* devenu évêché de Quimper fournirait une coïncidence supplémentaire vraiment étrange. Par contre, il est probable que le mot *Cornubia*, qui vient des *Cornovii* de Grande-Bretagne (étrangers à la *Cornu Galliae* britannique ou Cornwall) a été confondu avec *Cornu Galliae*, à cause de la ressemblance des mots, tant en Grande-Bretagne qu'en Armorique (voir ci-après, n. 331 et 332). On supprime ainsi une des coïncidences, et l'on avouera que les mots *Corentinus* et *Cornu Galliae* (seule coïncidence subsistante de l'initiale « Cor ») n'ont qu'un rapport bien lointain. 3° Peut-être même a-t-on songé à faire dériver *Coriosopitum* du nom même de Quimper, lequel n'a jamais formé d'adjectif (cf. WAQUET. *De Coriosopitum*, p. 14 ; *Encore quelques réflexions*, p. 55) : les sons *k* et *p*, placés dans le mot de façon analogue s'y prêtaient. Pour ceux qui n'ont pas étudié la philologie, *Coriosopitum* se rapproche autant de Quimper que, par exemple, *Pictavorum* de Poitiers ou *Arausicorum* d'Orange. Les Bollandistes ont bien traduit Quimper-Corentin par *Coriosopitus Corentini* et Quimperlé par *Coriosopitus ad Ellam fluvium* (*Acta sanctorum. Octobris*, t. VII, p. 1098). Il s'agit d'un passage de la vie de s. Viau, dont le ms. donne les leçons *Camperchorentin* et *Camperile* (édition OHEIX. *Saint Viau*, p. 84). — Il y avait en vérité, à propos de Quimper, de quoi faire travailler les moines de Redon.

(320) Cf. ci-dessus, n. 287.

Quimper était désigné *episcopus Cornogilensis*, l'adjectif du texte en *Corisopitensis* (la forme *Coriosopitensis*, d'ailleurs moins répandue, se serait moins facilement prêtée à la correction). On admettra que la lettre *n* se transforme aisément en *is*, la lettre *l* en *t*, un peu moins facilement la lettre *g* en *p* (321). Le résultat dut être heureux, puisqu'à la suite de la rédaction des *Gesta*, indépendamment de la lettre de Jean VIII à l'« archevêque » Main, l'adjectif *Corisopitensis* ne cessa de désigner l'évêque de Quimper.

Il fallait toutefois prendre quelques précautions pour que le faux ne se révélât pas ultérieurement. Plusieurs difficultés signalées plus haut s'expliquent facilement par les traces qu'ont laissées ces précautions et viennent ainsi renforcer la probabilité de l'hypothèse du faux.

1° Il n'était pas possible de modifier brusquement l'usage en langue vulgaire. On explique ainsi que l'évêque de Quimper a continué jusqu'à la Révolution à s'intituler « évêque de Cornouaille ».

2° L'emploi continué de la forme *Cornogilensis* (ou autre forme très analogue) aurait risqué de faire découvrir le faux. De fait, dans le seul manuscrit de la vie de saint Guénoles conservé en Bretagne (322), le mot *Cornugillensis* employé par Vurdisten a été supprimé ou transformé en *Cornubiae* (323). D'un autre côté, le comte de Cornouaille, qui n'avait aucun intérêt à rattacher son comté aux cités de la *Notitia*, continua à être désigné comme auparavant, mais avec un adjectif rétabli étymologiquement *Cornugal-*

(321) Si l'on avait été en présence de la forme *Cornugilensis* employée par Vurdisten, il y aurait eu à transformer en outre la lettre *u* en *o*, ce qui est très facile.

(322) Bibliothèque de la ville de Quimper, ms. 16. La Borderie a préféré, pour son édition de la *secunda vita*, ce ms. à celui de la Bibliothèque nationale, bien qu'il s'éloigne des formes employées ailleurs par Vurdisten. — On se rappelle que les mss. fournissant la forme *Cornugilensis* ou *Cornugillensis* sont conservés à Londres, à Paris et à Florence.

(323) Edition LA BORDERIE (*Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*). Le titre du prologue de la *vita*, où se trouve dans le ms. de Paris le mot *Cornugillensis*, est supprimé dans le ms. de Quimper (p. 181). On lit ailleurs dans le ms. de Quimper : *circaque Cornubiae* (au lieu de *Cornugillensium*, dans le ms. de Paris) *confinium perlustrans* (p. 60 et 187).

liensis, trop éloigné de *Corisopitensis* pour faire découvrir le faux.

3° En l'absence de faux, on s'attendrait à trouver le même adjectif *Cornugalliensis* dans la charte d'Erispoé et dans les textes de Landévennec, au lieu des formes évoluées. Ces textes sont tous postérieurs à la renaissance carolingienne.

S'il semble qu'à Redon le souvenir de la falsification conduisit les moines à de certaines précautions durant plusieurs siècles, il est très probable qu'il n'en fut pas ainsi ailleurs, pas même à Quimper, les invasions normandes ayant totalement préoccupé les esprits et bouleversé les traditions. De fait, nous rencontrons en 990, dans une charte du Mont-Saint-Michel, la souscription de *Oratius, episcopus Cornugalliae* (324), transcription littérale de l'expression en langue vulgaire « évêque de Cornouaille ». Dans une notice de l'abbaye de Redon, nous lisons : *presente Roberto Cornubiensi episcopo* (325). Il est possible que les moines de Redon aient modifié intentionnellement *Cornu Galliae* en *Cornubiensi* : cette notice étrange traduit bien Quimper par *Chorisopitum* (326), expression qui n'a jamais été usitée à Quimper pour désigner la ville (327).

Il y aurait beaucoup à dire sur l'origine des mots *Cornubia*, *Cornubiensis* ou *Cornubensis*, qui ont servi à désigner la Cornouaille, concurremment avec les mots *Cornu Galliae*, *Cornugalliensis*, d'origine toute différente (328). Je traiterai peut-être cette question plus tard.

Jusqu'à preuve du contraire, je suis porté à croire que la Cornouaille armoricaine a été anciennement dénommée *Cornu Galliae* en raison de sa situation géographique, peut-être par imitation de la *Cornu Galliae* britannique (*Corn-*

(324) MORICE. *Preuves*, tome I, col. 351.

(325) *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, édition COURSON, p. 302.

(326) La graphie *Chor* pour *Cor* est à rapprocher de celle de plusieurs manuscrits de la *Notitia*, dont 3 du ix^e siècle. Cf. ci-dessus, n. 270.

(327) Cf. WAQUET. *De Coriosopitum*, p. 14 et n. 7 et 8.

(328) Les études de La Borderie sur la question (*Notions élémentaires sur l'histoire de Bretagne*, p. 142-149 ; *Nouvelle opinion sur le nom de Corisopitum*, p. 160-176) sont insuffisantes.

wall) (329). L'ancienneté de cette expression en Armorique paraît démontrée par les formes évoluées de l'adjectif latin au ix^e siècle (charte d'Erispoé et textes de Landévennec). Malgré l'évolution du terme, l'étymologie était facile à reconnaître. Flodoard emploie à plusieurs reprises l'expression *Cornu Galliae* (330).

Quant à *Cornubia*, il est possible que ce mot, qui se rattache aux *Cornovii* de Grande-Bretagne (331) ait été inventé en Armorique par le moine de Landévennec Clément, pour les besoins de la prosodie, en raison de la ressemblance avec *Cornu Galliae*, expression impossible à introduire dans un vers latin (332). Les mots *Cornubia*, *Cornubiensis* ou *Cornubensis* ont connu une certaine fortune. On les trouve, après le ix^e siècle, plus fréquemment que *Cornu Galliae*, *Cornugalliensis* (on ferait l'observation contraire antérieurement). Serait-ce à cause de la falsification faite sur *Cornogilensis*? En tout cas, ces mots n'ont jamais été utilisés à la chancellerie épiscopale de Quimper, qui avait pris un autre usage.

En résumé, il semble qu'on puisse admettre les conclusions suivantes :

(329) Une situation géographique analogue a déterminé des appellations homonymes pour le cap Finistère (au nord-ouest de l'Espagne) et pour le département du Finistère.

(330) *Annales*, édition LAUER, p. 1 (année 919) et 214 (année 931). — La Cornouaille est aussi parfois désignée *Cornugallia* (vieux ms. de l'abbaye de Quimperlé, édition LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, tome II, col. 97 ; MORICE, *Preuves*, tome I, col. 342 ; *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, édition MAITRE et de BERTHOU, p. 302).

(331) Les *Cornovii* (*Cornubii* dans la vie de s. Guérolé ; cf. éd. LA BORDERIE. *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, p. 78) semblent avoir été importés en Armorique par les écrits de Landévennec. Ptolémée signale les *Kopovōtes*, localisés en Grande-Bretagne dans le Cheshire, le Shropshire, le Staffordshire, le Warwickshire et le Worcestershire. Cf. LA BORDERIE. *Nouvelle opinion sur le nom de Corisopitum*, p. 173-174). La *Notitia dignitatum* mentionne le commandement d'une cohorte de *Cornovii* à Newcastle (*Pons Aelii*), dans le Northumberland (cf. LA BORDERIE, *ibid.*, p. 171-173).

(332) Hymne de saint Guérolé (édition LA BORDERIE. *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, p. 124, vers 12). — La *Cornu Galliae* britannique, sans rapport avec le territoire des *Cornovii* (cf. note précédente), a été également dénommée *Cornubia* dès le ix^e siècle, sans doute à cause de la ressemblance des mots. Cf. DUINE. *La vie de saint Samson à propos d'un ouvrage récent*, p. 352, suite de la n. 1 de la p. 351 : « en Cornwall..., vers le milieu du ix^e siècle, nous rencontrons Kenstec, *ad episcopalem sedem in gente Cornubia... electus* ».

1° L'évêque d'*Aquilo*, dont le diocèse remonte vraisemblablement aux environs de 470, fut probablement désigné, suivant l'usage, du nom même de son siège : *episcopus Aquiloniensis* (?).

2° Lors du transfert du siège d'*Aquilo* à Quimper sur la rive droite de l'Odet au temps de saint Corentin, l'évêque ne prit pas le nom de la ville (333), mais celui de la région, dénommée *Cornu Galliae* en raison de sa situation géographique. D'où l'expression *episcopus Cornogilensis*, usitée au IX^e siècle (d'après la charte d'Erispoé et les textes de Landévennec).

3° L'évêque de Quimper prit, à l'instigation de Redon, la dénomination *episcopus Corisopitensis*, qui le rattachait aux cités de la *Notitia Galliarum* (d'après la majorité des manuscrits existant alors), ce qui était évidemment flatteur pour le siège épiscopal. Il ne paraît pas nécessaire que l'évêque et son entourage aient eu connaissance du faux commis à Redon. On a pu admettre que la preuve avait été trouvée à Redon (et peut-être jugée bonne à Rome) que l'évêché de Quimper représentait une *civitas Corisopitum*, dont le nom avait disparu.

4° On peut avoir convaincu l'évêque de Quimper de l'utilité de réserver au comté de Cornouaille (dont le territoire n'avait pas de limites liées nécessairement à celles du diocèse) le mot latin exprimant « de Cornouaille », mot qui n'avait aucune attache avec Quimper, siège de l'évêque.

5° L'usage en langue vulgaire, déjà ancien, ne put être modifié, ce qui explique qu'au XVIII^e siècle l'évêque de Quimper était encore dénommé « évêque de Cornouaille ».

6° Ce qui dut contribuer à fortifier, dès le début, l'usage créé à la fin du IX^e siècle, c'est que, pour ceux qui ne connaissaient pas la langue bretonne (334), *Corisopitensis*

(333) Il n'est pas sans exemple que l'évêque ait pris sa qualification du nom d'une région, bien que le cas soit rare. Cf. *archiepiscopus Tarentasiensis*, pour archevêque de Moûtiers, *episcopus Maurianensis*, pour évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, et même *episcopus Leonensis*, pour évêque de Saint-Pol-de-Léon. Il n'est pas douteux, au surplus, que les premiers évêques bretons avaient un rôle missionnaire, qui les éloignait le plus souvent de leur siège.

(334) Le nom breton de Quimper, « Kemper », signifie « confluent ».

pouvait paraître traduire littéralement « de Quimper », en l'absence d'un autre adjectif (335). Le mot *Corisopitensis*, si j'ose le jeu de mots, avait acquis droit de cité.

Les rapprochements respectifs des diocèses de Léon et d'Alet avec les cités des *Ossismii* et des *Diablintes* sont constatés au cours du x^e siècle, en pleine période d'invasions normandes, par les leçons et gloses qui apparaissent à cette époque dans les manuscrits de la *Notitia*. On est donc amené à en chercher l'origine aussitôt avant l'exode qui eut lieu aux environs de 880 devant les Normands. Cela nous amène exactement à la date où, à la suite de Duïne, nous avons placé la composition du dossier utile aux prétentions de Dol. Il est bien tentant de donner à ces rapprochements la même origine qu'à celui du diocèse de Quimper avec la *civitas Corisopitum*. La présence de l'expression *episcopus Corisopitensis* dans les *Gesta sanctorum Rotonensium*, où elle apparaît pour la première fois, vers 870, nous invite à voir, comme nous l'avons admis, dans les rapprochements, mentionnés ci-dessus, de trois diocèses bretons avec les trois cités disparues de la troisième Lyonnaise, une partie des résultats des recherches des moines de Redon, travaillant à soutenir les prétentions de Dol près du Saint-Siège. Les invasions normandes, provoquant le grand exode, suffirent à expliquer pourquoi le succès obtenu par l'« archevêque » Main auprès de Jean VIII, vers 880, n'a pas eu de suite durable.

*
**

On a aussi essayé de rattacher le diocèse de Tréguier aux cités de la *Notitia Galliarum*. Mais l'abbaye de Redon n'est certainement plus en cause dans cet essai, qui ne favorisait en rien les prétentions métropolitaines de Dol. C'est en effet à la cité de Lisieux (II^e et non plus III^e Lyonnaise) que le rédacteur de la *tertia vita* de saint Tudual (entre 1050 et 1060) a emprunté le nom du siège épiscopal du

Il a parfois été traduit, à partir de la fin du xi^e siècle, par quelques clercs se piquant d'érudition, *Confluentia*. Cf. WAQUET. *De Corisopitum*, p. 14.

(335) Cf. ci-dessus, n. 319, 325, 326, 327.

Yaudet, transféré à Tréguier par saint Tudual. L'hagiographe donne au prédécesseur de saint Tudual le titre d'*episcopus Lexoviensis* (336).

Il ne s'agit pas, à proprement parler d'un faux. Le Yaudet portait alors un nom inconnu, peut-être « Leg » ou « Lek », nom ayant vraisemblablement même origine que le fleuve, le Léguer (à l'estuaire duquel se trouve le Yaudet), et dont on retrouve sans doute la trace dans celui de la paroisse bretonne Ploulec'h, qui engloba le Yaudet. N'ayant pas sous les yeux un adjectif formé sur le nom de cette cité épiscopale, l'hagiographe conçut l'idée de créer le qualificatif *Lexoviensis*, emprunté à la *civitas Lexoviorum* de la *Notitia* (337).

★★

Ces fausses étymologies auront eu le très grave inconvénient d'embrouiller la recherche de l'origine des diocèses bretons.

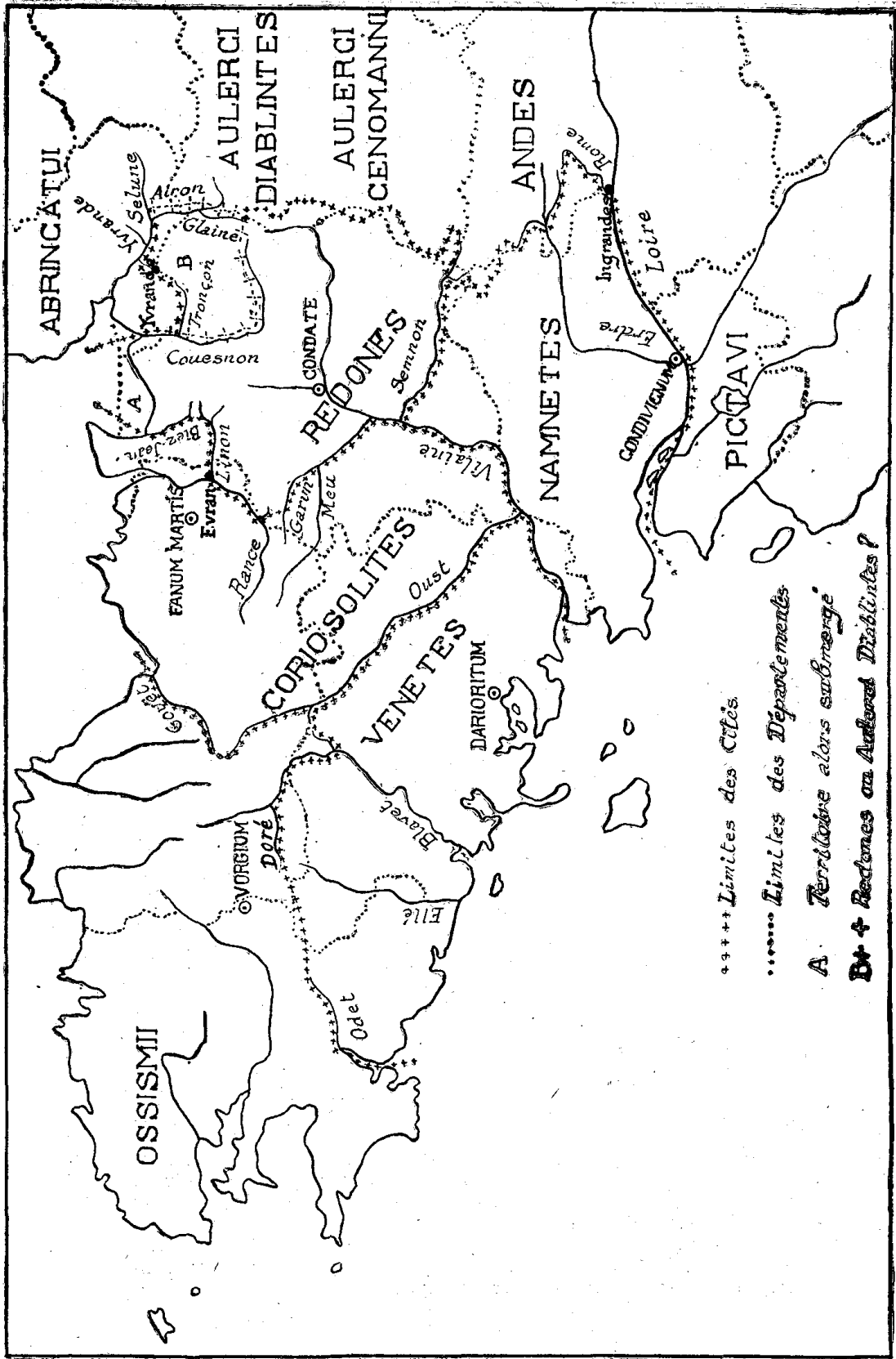
Si le rédacteur de la *tertia vita* de saint Tudual avait employé, à propos de la cité épiscopale dont dépendait Tréguier (lors de la fondation du monastère), une qualification sensiblement différente de celle de l'évêque de Lisieux, La Borderie l'aurait-il jugé si sévèrement ? Lui aurait-on jusqu'ici refusé toute autorité ? Aurait-on nié systématiquement l'existence de cette cité ?

Si l'on n'avait rapproché, vers la fin du ix^e siècle, le nom d'Alet de celui de la *civitas Diablintum*, soit par la fabrication du mot *Dialetensis*, soit par des gloses relatives à cette *civitas*, un érudit de la valeur de Longnon se serait-il égaré jusqu'à nier, en dépit des démonstrations accumulées, l'identification de Jublains et du chef-lieu des *Diablintes* (338) ?

(336) Je renvoie à la deuxième partie de ce travail.

(337) On ose à peine avancer que l'hagiographe pourrait avoir eu connaissance des deux souscriptions suivantes d'évêques au concile de Paris de 614 : *Chamnegisilus, ex civitate Lexovia*, et *Launomundus, ex civitate Lexovias* (DUCHESNE. *Fastes*, tome II, p. 236). Il aurait été tenté d'attribuer à l'un des deux évêques le siège de Lisieux et à l'autre celui de Lek (?) (devenu : le Yaudet, en Ploulec'h). Mais ce serait lui supposer bien de l'érudition.

(338) *Géographie de la Gaule au vi^e siècle* (1878), p. 315-320. Dans les *Pouillés de la province de Tours* (1903), Longnon rend aux *Diablintes* l'emplacement qui leur est dû (p. I-II).



+++++ Limites des Cités

..... Limites des Départements

A. Territoire alors submergé

B + Redones ou Aulerci Diablintes ?

PLANCHE I. — Limites des cités au temps de Jules César.

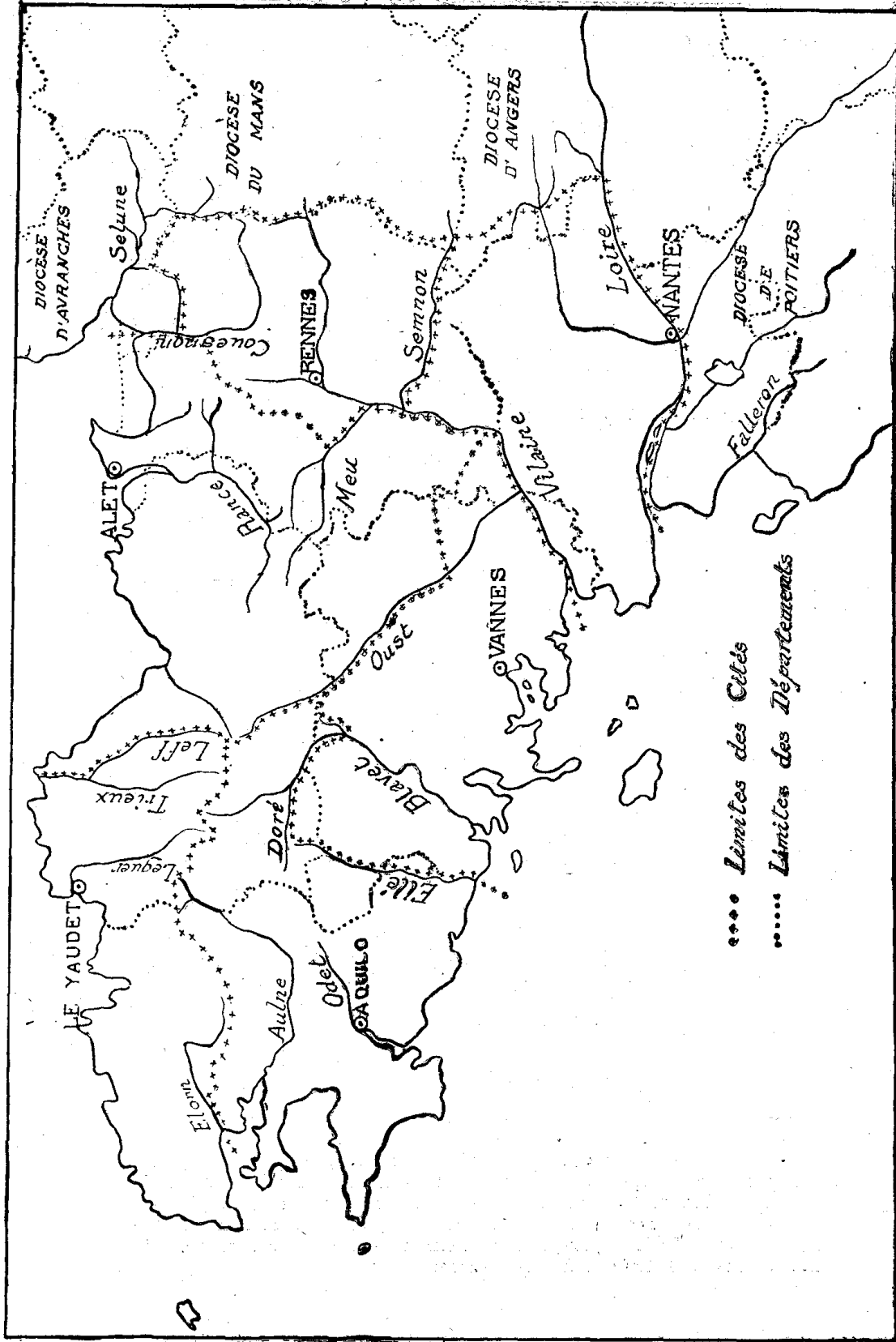


PLANCHE II. — Limites des cités ou diocèses à la fin du v^e siècle.

Si, vers la même époque, on n'avait rattaché le *pagus Achmensis*, et par suite le siège primitif supposé de l'évêché de Léon, à la *civitas Ossismorum*, aurait-on si longtemps cherché *Vorgium*, capitale des *Ossismii*, à l'extrémité nord-ouest de la péninsule armoricaine ?

Sans la falsification, que j'attribue aux moines de Redon, transformant en *Corisopitensis* l'adjectif exprimant alors en latin « de Cornouaille », la présence d'une cacographie dans le nom de la cité de Corseul (*Notitia Galliarum*) aurait-elle fait couler tant d'encre ?

Je ne le crois pas (339).

François MERLET.

(339) Il m'est très agréable, en terminant ce travail, d'exprimer ma très vive gratitude à M. René Couffon et à M. Henri Waquet, qui ont bien voulu m'adresser un certain nombre de précisions et d'observations, ce qui m'a amené à fouiller de plus près certains points. J'ajoute que M. Couffon m'a très utilement aidé à la préparation des deux cartes des cités, publiées ci-après.

APPENDICE

Sur les circonstances qui ont pu déterminer l'évêque de Quimper à s'intituler *episcopus Corisopitensis*

M. Waquet a bien voulu me faire remarquer que je n'explique pas suffisamment ci-dessus pourquoi l'évêque de Quimper a pu être amené à abandonner un titre (que je suppose être *episcopus Cornogilensis*) pour y substituer un adjectif, *Corisopitensis*, tiré d'un faux commis à Redon. La complicité de l'évêque de Quimper avec Dol et Redon, même à la fin du ix^e siècle, soulève en effet quelques difficultés. J'avoue que j'avais négligé d'approfondir ce problème, persuadé que l'absence d'actes officiels désignant l'évêque de Quimper à la fin du ix^e siècle et pendant toute la période des invasions normandes ne pouvait permettre qu'un choix arbitraire d'explications, d'autant plus gratuites qu'elles auraient été plus précises. Mais de nouvelles recherches m'ont fait changer d'avis.

Reprenons à l'envers le problème initial de cette troisième partie. Si nous n'avons à étudier la désignation de l'évêque de Quimper que d'après les seuls actes officiels, quelle conclusion serions-nous amenés à adopter au sujet de ses qualifications successives ? Tout d'abord, il n'est pas douteux qu'à partir du xii^e siècle l'évêque de Quimper s'intitule normalement *episcopus Corisopitensis* (340).

(340) Le plus ancien acte rédigé à la chancellerie épiscopale de Quimper et qualifiant l'évêque paraît être une charte de l'évêque Benoît, établie peu avant sa mort (2 janvier 1113) et dans laquelle

Voici, dans l'ordre chronologique, la liste des actes où j'ai trouvé la désignation latine de l'évêque de Quimper :

1° Entre 851 et 857, une charte d'Erispoé, déjà citée (341), dans laquelle est mentionné le consentement d'Anaweten, *episcopi Cornogallensis*.

2° En 990, une charte du Mont-Saint-Michel, souscrite par Oratius, *episcopus Cornugalliae* (342).

3° Le 14 septembre 1029, la charte de fondation de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, dressée en présence d'Orscand, *episcopus Cornugallie* (343).

On ne peut s'empêcher de remarquer une concordance entre ces trois textes, dans lesquels la désignation de l'évêque de Quimper exprime en latin la qualification « évêque de Cornouaille », laquelle subsistera en langue vulgaire après avoir disparu en latin.

Par contre, à la fin du XI^e siècle, à partir de l'épiscopat de Benoît, apparaissent plusieurs actes officiels, dont le plus ancien daté du 1^{er} août 1088 (344), désignant tous l'évêque de Quimper *episcopus Corisopitensis*. Dès lors, l'ancienne qualification disparaît (345).

il s'intitule *episcopus Corisopitensis* (*Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 203).

(341) Voir ci-dessus, note 284.

(342) MORICE. *Preuves*, tome I, col. 351.

(343) *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 131 : *presente Orscando episcopo, fratre suo et optimatibus Cornugallie*. Le déterminatif pourrait, à la rigueur, ne se rapporter qu'à *optimatibus*. — Je néglige deux actes de Landévennec, connus par le seul ms., très suspect, de Quimper, dans lequel le *Cornugilensis* de Vurdisten a été transformé en *Cornubie*. Il s'agit d'une part d'une notice où figure comme témoin Orscand, évêque, et où est relatée une donation de *Benedictus, comes et episcopus parcium Cornubiensium* (*Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, p. 169) : il ne peut s'agir là d'une qualification officielle ; — d'autre part, d'une charte rédigée *in castello Monsteriolo*, se référant à une donation faite *coram... testibus... Huarwethen, episcopo Sancti Chourentini* (*Ibid.*, p. 154). La charte pourrait être datée entre 920 et 926 (cf. LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, tome II, p. 348, note 6) : il n'y aurait rien d'étonnant, après tout, à ce qu'une telle expression ait été employée en dehors de Bretagne, alors surtout que l'évêque de Quimper qualifié était mort depuis longtemps.

(344) *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 269. Le même évêque apparaît avec la même qualification dans cinq actes non datés du même cartulaire (*Ibid.*, p. 178, 202, 204, 205, 221).

(345) On trouve bien en 1128 une notice relatant l'institution d'une filiale de Redon à Quimper *presente Roberto Cornubiensi episcopo*

Si nous recherchons maintenant les textes antérieurs à 1088, dans lesquels l'adjectif *Corisopitensis* qualifie explicitement l'évêque de Quimper, nous ne trouverons plus d'actes officiels, mais seulement des textes hagiographiques ou narratifs. Nous savons que le plus ancien se trouve dans les *Gesta sanctorum Rotonensium*, rédigés vers 870. Les autres textes sont plus ou moins directement inspirés des *Gesta* : vie de saint Conwoion, écrite vers la fin du x^e siècle (346), Chronique de Nantes, rédigée peu après 1050 (347), *Indiculus de episcoporum Britonum depositione*, à peu près contemporain de la Chronique de Nantes (348).

En négligeant la *Notitia Galliarum*, qui ne désigne pas explicitement l'évêque de Quimper, nous serions donc conduits à admettre les conclusions suivantes :

1° L'évêque de Quimper s'est intitulé, bien avant le ix^e siècle, en latin comme en langue vulgaire, évêque de Cornouaille (349).

2° L'adjectif évolué exprimant en latin « de Cornouaille » a été remplacé, après la rédaction des *Gesta*, par une expression étymologique *episcopus Cornugalliae*. Cela ne mérite pas une explication très spéciale, la recherche étymologique étant alors à la mode. On peut toutefois admettre que l'évêque de Quimper, sans avoir le moindre soupçon d'un faux commis à Redon, a pu être conseillé de revenir à la forme étymologique par les moines de Redon, dont il savait l'érudition et qui eux pouvaient avoir intérêt à l'abandon d'un adjectif qui avait servi à la fabrication d'un faux (350).

3° L'expression *episcopus Corisopitensis* a été substituée

apud Chorisopitum (*Cartulaire de l'abbaye de Redon*, p. 302). M. Waquet trouve, avec raison, « bizarre » cette notice (*De Coriosopitum à Conflans-Saint-Corentin*, p. 14, n. 8). Au surplus, l'évêque Robert ne figure pas parmi les témoins qui ont souscrit la notice.

(346) MORICE. *Preuves*, tome I, col. 231 : *Felicem Corisopitensem*. Sur la date de la vie de s. Conwoion, voir DUINE (*Memento*, p. 37-38).

(347) *La Chronique de Nantes*, édition MERLET, p. 38 : *Felicem Corisopitensem* ; p. 105 : *Corisopitensem... episcopos*.

(348) MORICE. *Preuves*, tome I, col. 288 : *Felicem Corisopitensem*.

(349) L'adjectif évolué *Cornogilensis*, ou même *Cornogallensis* de la charte d'Erispoé, indique un usage ancien.

(350) C'est à un motif identique que j'ai attribué la suppression de l'adjectif *Cornogilensis* dans le seul des quatre mss. de la vie de s. Guénolé conservé en Bretagne.

à l'ancienne qualification prise par l'évêque de Quimper, à la suite de la rédaction de la Chronique de Nantes et de l'*Indiculus*.

Il reste donc à chercher à expliquer pourquoi l'évêque de Quimper a pu être amené à changer de désignation officielle entre 1050 et 1088.

Tout d'abord, la question du faux commis à Redon environ deux cents ans plus tôt ne se posait plus alors en toute hypothèse. Par contre, nous avons toutes raisons de croire que l'évêque de Quimper avait alors connaissance, non seulement de la Chronique de Nantes et de l'*Indiculus*, mais des *Gesta sanctorum Rotonensium* et de la vie de saint Conwoion, où l'on trouve Félix, *episcopus Corisopitensis*, et aussi des manuscrits de la *Notitia Galliarum*, où est mentionnée une *civitas Corisopitum*, sans qu'il ait davantage lieu de soupçonner un faux que les érudits modernes qui ont étudié la question. On pourrait se contenter de proposer l'explication suivante : l'évêque de Quimper, sachant que le titre *episcopus Corisopitensis* était connu par la Chronique de Nantes et autres textes comme le désignant, et que ce titre reproduisait le nom d'une cité de la *Notitia*, a pu être tenté de reprendre un titre ancien, qu'il avait des raisons de supposer originel, exactement comme le font, actuellement encore, les particuliers qui sollicitent une rectification d'état civil.

Mais il semble possible de préciser davantage et d'expliquer pourquoi les évêques d'Alet et de Léon n'ont pas adopté les qualificatifs employés à leur sujet dans la Chronique de Nantes notamment (*episcopus Dialezensis*, *episcopus Ocismorensis*) et ayant aussi leur origine dans la *Notitia Galliarum*.

Le savant abbé Duine nous apprend que les évêchés du sud de la Bretagne se sont définitivement détachés de l'obédience de Dol, très peu après la condamnation de l'archevêque au concile de Saintes (janvier 1081) (351). Par contre, les évêques de la Bretagne du Nord (dont ceux d'Alet et de Léon) sont restés soumis à Dol jusqu'à la mort de l'archevêque Baudry (en 1130). Contrairement à ce qui se passait

(351) Cf. notamment DUINE. *La métropole de Bretagne*, p. 35.

vers 870, c'était les Tourangeaux qui alors avaient intérêt à rattacher à la *Notitia* et par suite à l'obédience de Tours les anciens évêchés sur lesquels Dol prétendait exercer une juridiction. En 1050, le pape Léon IX qualifie avec reproche Dol « siège sans cité » (352). La Chronique de Nantes, dont le rédacteur prend le parti des Tourangeaux, édifie tout un système d'évêchés-cités destiné à affaiblir la position de Dol (353).

Il n'est donc pas surprenant que l'évêque de Quimper, en prenant le parti de Tours, ait adopté une qualification *episcopus Corisopitensis*, qui avait déjà force de loi dans les textes narratifs et hagiographiques et qui était de nature à gêner les revendications de Dol, lesquelles se poursuivront, jusqu'à la fin du XII^e siècle. Il ne pouvait se douter qu'il utilisait un adjectif, fabriqué deux cents ans plus tôt, destiné alors à servir les prétentions de Dol. On explique aussi facilement pourquoi les évêques d'Alet et de Léon, quand ils se séparèrent définitivement de l'obédience de Dol, après la mort de Baudry en 1130, n'eurent alors aucun motif de prendre un titre destiné à contrarier les revendications de Dol : la cause de l'archevêque de Dol, désormais sans suffragants, était alors perdue.

Je suis donc porté à croire que l'évêque de Quimper ne s'est intitulé *episcopus Corisopitensis* qu'à une date qu'on peut fixer avec vraisemblance entre janvier 1081 (concile de Saintes) et août 1088 (charte de Quimperlé qualifiant Benoît *episcopus Corisopitensis*). Il fut toutefois impossible de modifier l'usage en langue vulgaire, trop ancien, étant donné qu'au surplus aucune expression en langue vulgaire ne pouvait traduire littéralement un adjectif latin fabriqué au IX^e siècle pour désigner le diocèse de Quimper (d'après de mauvaises leçons de la *Notitia Galliarum*).

Il ne semble pas qu'on puisse donner de meilleure explication d'un fait étrange, qui n'a peut-être pas suffisamment étonné les érudits : l'ancien évêché de Cornouaille paraît

(352) Cf. *ibid.*, p. 14 et note 21.

(353) Cf. *ibid.*, p. 14, note 21 ; et MERLET. *Chronique de Nantes*, p. LIII-LIV.

avoir été le seul dont l'expression en langue vulgaire, désignant une région et non une ville, ne correspond pas à la désignation latine (354).

Fr. M.

(354) On disait bien, avant le milieu du xvi^e siècle, évêque de Théroouanne et *episcopus Morinensis*. Mais Théroouanne est une ville. — Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier encore M. Waquet, dont les sagaces observations m'ont conduit à améliorer l'exposé, et la solution proposée de ce problème difficile.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(concernant les trois parties)

Acta sanctorum octobris... Tomus VII octobris quo dies decimus quintus et decimus sextus continentur, Bruxelles, Greuze, 1845.

BARTHÉLEMY (Anatole de). Voir GESLIN DE BOURGOGNE.

BAYET (C.). Voir LAVISSE.

BERTHOU (Paul de). Voir *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*.

BLANCHET (A.) et DIEUDONNÉ (A.). *Manuel de numismatique française*. Tome I. Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet, par Adrien Blanchet. Paris, Alph. Picard, 1912.

BOURDEAUT (Abbé). *La Mée* (Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Tome LXXII, 1932, p. 5-26).

Cartulaire de l'abbaye de Landévennec, publié pour la Société archéologique du Finistère, par Arthur DE LA BORDERIE, Rennes, Catel, 1888.

Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne, publié par Aurélien DE COURSON, Paris, imprimerie Impériale, 1863.

Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, par Léon MAITRE et Paul DE BERTHOU (2^e édition. Bibliothèque bretonne armoricaine publiée par la Faculté des Lettres de Rennes. Fascicule IV, 1903).

CÉSAR. *De bello gallico* (Bibliothèque classique latine ou collection des auteurs latins, publiée par Nicolas-Eloi LEMAIRE. Tome I de la collection. Caius Julius Caesar. Volumen primum, 1819).

Chronique de Nantes (La) (570 environ - 1049), publiée, avec une introduction et des notes, par René MERLET (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 1896).

CORAY. Voir : STRABON.

COUFFON (René). *Les « pagi » de la Domnonée au IX^e siècle, d'après les hagiographes bretons* (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Tome XXIV, 1944, p. 1-24; avec une carte pliée).

Id. *Limites des cités gallo-romaines et fondation des évêchés dans la péninsule armoricaine* (Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires. Tome LXXIII, 1942, p. 1-24).

Id. *Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier* (Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires. Tome LXXV, 1945-1946, p. 165-202).

Id. *Toponymie bretonne. La forêt centrale. Les plous* (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Tome XXVI, 1946, p. 19-34).

Id. *Vorgium Civitas Aquilonia et Vetus Civitas* (Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires. Tome LXXVI, 1946-1947, p. 47-53).

COURSON (Aurélien de). Voir : *Cartulaire de l'abbaye de Redon*.

CUISSARD (Ch.). Voir : *Vie de saint Paul de Léon en Bretagne*.

DIEUDONNÉ (A.). Voir : BLANCHET (A.).

DUCHESNE (Louis). *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. Deuxième édition. Tome II. Paris, Fontemoing, 1910.

Id. *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*. Paris, Thorin, 1890.

DU CHESNE (André). *Historiae Francorum scriptores coetanei*. Tomes I et II. Paris, Cramoisy, 1636.

DU GUERNY (René). *Pleumeleuc* (Anciens registres paroissiaux de Bretagne; baptêmes, mariages, sépultures; 18^e année, 2^e semestre, 1908).

DUINE (F.). *La métropole de Bretagne*. Chronique de Dol composée au XI^e siècle et catalogue des dignitaires jusqu'à la Révolution (La Bretagne et les pays celtiques, XII). Paris, Champion, 1916.

Id. *La vie de saint Samson, à propos d'un ouvrage récent* (Annales de Bretagne. Tome XXVIII, 1912-1913, p. 332-356).

Id. *Le schisme breton. L'église de Dol au milieu du IX^e siècle, d'après les sources* (Annales de Bretagne. Tome XXX, 1914-1915, p. 424-468).

Id. *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*. Première partie. Les fondateurs et les primitifs (du

v^e au x^e siècle) (Bulletins et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. Tome XLVI, 1918, p. 245-456). — Par exception, je donne la pagination du tiré à part, très répandu. Pour avoir la pagination du périodique, il suffit d'ajouter le nombre 242.

FAWTIER (R.). *Une rédaction inédite de la vie de saint Guénolé* (Ecole française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire. Tome XXXII, 1912, p. 27-44).

FLODOARD. *Les Annales, publiées d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes, par Ph. LAUER* (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 1906).

GAULTIER DU MOTTAY (J.). *Archéologie. Découverte de monnaies gauloises* (Annuaire des Côtes-du-Nord; 33^e année, 1868, p. 49-54).

Id. *Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1885.

GESLIN DE BOURGOGNE (J.) et BARTHÉLÉMY (A. de). *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments*. Diocèse de Saint-Brieuc. Tome IV. Saint-Brieuc, Guyon, 1864.

HUBERT (Henri). *Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de la Tène* (L'Evolution de l'humanité. Synthèse collective dirigée par Henri Berr). Paris, la Renaissance du livre, 1932.

JULLIAN (Camille). *Histoire de la Gaule*. Tome VIII. Les empereurs de Trèves. II. La terre et les hommes. Paris, Hachette, 1926.

KERVILER (René). *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*. Tome XII. Rennes, Plihon et Hervé, 1900.

KLEINCLAUSZ. Voir : LAVISSE.

LA BORDERIE (Arthur de). *Histoire de Bretagne*. Tomes I et II. Rennes, imprimerie Vatar, 1896-1898.

Id. *Les trois vies anciennes de saint Tudual*. Texte latin et commentaires (Histoire de Bretagne. Critique des sources, I). Paris, Champion, 1887.

Id. *Notions élémentaires sur l'histoire de Bretagne* (Annuaire historique et archéologique de Bretagne. Année 1861, p. 1-159).

Id. *Nouvelle opinion sur le nom de Corisopitum donné à Quimper, et sur la colonisation de la Cornouaille par les Bretons insulaires* (Annuaire historique et archéologique de Bretagne. Année 1861, p. 160-176).

- Id. *Saint Efflam. Texte inédit de la vie ancienne de ce saint, avec notes et commentaire historique* (Annales de Bretagne. Tome VII, 1891-1892, p. 279-312).
- Id. Voir : *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*.
- LARGILLIÈRE (René). *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*. Rennes, Plihon et Hommay, 1925.
- LATOUCHE (Robert). *Mélanges d'histoire de Cornouaille, V^e-XI^e siècle*, Paris, Champion, 1911.
- LAUER (Ph.). Voir : FLODOARD.
- LAVISSE. *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*. Tome II. I. Le christianisme, les Barbares, Mérovingiens et Carolingiens, par C. BAYET, C. PFISTER, A. KLEINCLAUSZ. Paris, Hachette, 1903.
- LE BAUD (Pierre). *Histoire de Bretagne*. Paris, Alliot, 1638.
- LEBEL (P.). *Où en est le problème d'Equoranda, Equaranda?* (Romania. Tome LXIII, 66^e année, 1937, p. 145-203).
- LEMAIRE (Nicolas-Eloi). Voir : CÉSAR et PLINE.
- LOBINEAU (Dom Gui-Alexis). *Histoire de Bretagne composée sur les titres et les auteurs originaux*. Tome II contenant les preuves et pièces justificatives. Paris, Muguet, 1707.
- LONGNON (Auguste). *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*. Paris, Hachette, 1878.
- Id. *Pouillés de la province de Tours*. Paris, imprimerie Impériale, 1903.
- LOT (Ferdinand). *La Gaule. Les fondements ethniques, sociaux et politiques de la nation française* (Les grandes études historiques). Paris, Fayard, s. d.
- Id. *La Notitia dignitatum utriusque imperii, ses tares, sa date de composition, sa valeur* (Revue des études anciennes. Tome XXXVIII, 1936, p. 285-338).
- Id. *Mélanges d'histoire bretonne (VI^e-XI^e siècle)*. Paris, Champion, 1907.
- Id. *Nouveaux exemples d'Igoranda* (Romania. Tome XLV, 47^e et 48^e années, 1918-1919, p. 492-497).
- LOTH (Joseph). *Bibliographie. Arthur Le Moyne de la Borderie : Histoire de Bretagne* (Revue celtique. Tome XXII, 1901, p. 84-114).
- Id. *L'émigration bretonne en Armorique du V^e et au VII^e siècle de notre ère*. Paris, Alph. Picard, 1883.
- Id. *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne* (à propos d'un ouvrage récent). (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. Tome VII, 1926, p. 1-24).

MAITRE (Léon). Voir *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*.

MASSELIN (Abbé). *Les garnisons du littus saxonicum dans la Notitia dignitatum* (Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie. Tome XXXII, 1917, p. 37-59).

MATHURIN (Joseph) et MOCUDÉ (Ludovic). *Monnaies armoricaines. Trouvailles à Roz-Landrieux* (Bulletins et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome XXXVII, première partie, 1907, p. 179-191).

MERLET (François). *La restauration du diocèse de Tréguier après les invasions normandes* (Mémoires de l'Association bretonne. Congrès de Lannion, 1929. Tome XLI, p. 84-94).

MERLET (René). Voir : *Chronique de Nantes (La)*.

MOCUDÉ (Ludovic). Voir : MATHURIN (Joseph).

MOLINIER (Auguste). *Les sources de l'histoire de France*. Première partie. Des origines aux guerres d'Italie (1494). Tome I. Paris, Alph. Picard, 1901.

MOMMSEN (Th.). *Notitia Galliarum* (Monumenta Germaniae historica... *Auctorum antiquissimorum* tomus IX, pars posterior. *Chronica minora* saec. IV. V. VI. VII. Volumen I. Additamentum I, p. 552-612). Berlin, Weidmann, 1892, in-4°.

MORICE (Dom Pierre-Hyacinthe). *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*. Tome I. Paris, Osmont, 1742.

OHEIX (André). *Saint Viau* (Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Tome LIV, 1913, p. 67-79).

PARIS-JALLOBERT (Abbé Paul). *Carfantain* (Anciens registres paroissiaux de Bretagne; baptêmes, mariages, sépultures; 2^e année, 1^{er} trimestre, 1892).

Id. *Châteauneuf de la Noë* (Anciens registres paroissiaux de Bretagne; baptêmes, mariages, sépultures; 8^e année, 2^e trimestre, 1898).

PARTHEY (Gust.). Voir POMPONIUS MELA.

PFISTER (C.). Voir LAVISSE.

PLINE L'ANCIEN. *Historia naturalis* (Bibliothèque classique latine ou collection des auteurs latins, publiée par Nicolas-Eloi LEMAIRE. Tome CII de la collection. Caius Plinius Secundus. Volumen primum, 1828).

POMPONIUS MELA. *De chorographia libri tres...* edidit Gustavus PARTHEY. Berlin, Fr. Nicolai, 1867.

POTIER DE COURCY (Pol). *Nobiliaire et armorial de Bretagne*. Tome II. Rennes, Plihon et Hervé, 1890.

- ROSENZWEIG. *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*. Paris, imprimerie Impériale, 1870.
- STRABON. *Géographie traduite du grec en français* [par CORAY]. Tomes I et II. Paris, imprimerie Impériale, 1805-1809.
- TARDIF (E.-Joseph). *Les chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutier*, avec une étude sur la chronologie du règne de Dagobert II. Paris, Larose, 1899.
- THOMAS (Antoine). *Le nom de lieu « Igoranda » ou « Ewiranda »* (Annales du Midi. Tome V, 1893, p. 232-235).
- Vie de saint Paul de Léon en Bretagne*, d'après un manuscrit de Fleury-sur-Loire conservé à la bibliothèque publique d'Orléans, par Ch. CUISSARD (Revue celtique. Tome V, 1883, p. 413-460).
- WAQUET (Henri). *De Coriosopitum à Conflans-Saint-Corentin* (Mélanges bretons et celtiques offerts à M. J. Loth. Rennes, Plihon et Hommay, 1927, p. 12-17).
- Id. *Encore quelques réflexions sur Coriosopitum et Coriosolitum* (Annales de Bretagne. Tome LII, 1945, p. 55-59).

Le Gérant : B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.